

(1999/C 207/225)

**QUESTION ÉCRITE E-4057/98**  
**posée par Anita Pollack (PSE) à la Commission**

(13 janvier 1999)

*Objet:* Relations UE-Asie

Dans sa communication de 1994 sur les relations entre l'UE et l'Asie, la Commission avait essentiellement axé son approche à l'égard des pays de l'ANASE sur le pouvoir d'achat des pays concernés. À la lumière de la crise économique asiatique, la Commission n'estime-t-elle pas qu'elle devrait reconsidérer cette approche, dès lors que l'Asie du Sud n'a pas été touchée aussi durement par la crise économique et que son importance au regard de l'UE ne cesse de croître en termes démographiques?

**Réponse donnée par M. Marín au nom de la Commission**

(12 février 1999)

La communication, «Vers une nouvelle stratégie asiatique»<sup>(1)</sup>, publiée en juillet 1994 sur la stratégie de la Commission, a mis en évidence les changements apportés dans les relations entre la Communauté et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et a appelé à former un partenariat équitable avec l'ANASE.

À partir de ce principe, la Commission a publié, en juillet 1996, une communication «pour une nouvelle dynamique» dans les relations<sup>(2)</sup> entre la Communauté et l'ANASE. Cette communication peut être définie comme une tentative de relance des relations en l'absence de progrès dans la négociation d'un nouvel accord Communauté-ANASE. La Commission a souligné l'importance politique et économique croissante de l'Asie du Sud-Est et la nécessité de s'engager dans un nouveau processus afin de créer un partenariat plus actif.

Le 24 avril 1997, le Conseil a adopté avec l'ANASE un «paquet d'actions futures», que la Commission est chargée de négocier avec les pays de l'ANASE. La Commission a établi un programme de travail qui s'appuie sur ce paquet de mesures. Ce programme de travail a dû être actualisé depuis l'extension de la crise économique en Asie, afin de prendre en compte la nouvelle situation économique des pays de l'ANASE. Une importance toute particulière a été accordée aux mesures qui pourraient contribuer à la résolution de la crise.

Ce programme de travail doit être débattu et adopté durant la prochaine réunion de la commission mixte de coopération Communauté-ANASE.

Quant à l'Asie du Sud, la Commission a essayé de renforcer ses relations avec cette partie du monde. Elle a publié, en juin 1996, une communication sur le «partenariat renforcé UE-Inde» et est sur le point d'aboutir à de nouveaux accords avec le Bangladesh et le Pakistan. Malgré certains revers liés à des événements survenus dans le domaine de la sécurité, les relations économiques continuent de progresser et contribuent à un élargissement et à un approfondissement du partenariat. La Commission est absolument convaincue que l'Asie du Sud jouera un rôle important et croissant dans le monde tant d'un point de vue politique qu'économique.

(1) COM(94) 314 final.

(2) COM(96) 314 final.

(1999/C 207/226)

**QUESTION ÉCRITE E-4068/98**  
**posée par Jaime Valdivielso de Cué (PPE) à la Commission**

(14 janvier 1999)

*Objet:* Commerce

En octobre 1998, la République tchèque a annoncé l'entrée en vigueur de mesures unilatérales contre les exportations de viande porcine en provenance de l'Union européenne, avec un relèvement des droits de douane de 12 % à 40,9 %. À ce qu'il semble, la Hongrie et la Pologne ont les mêmes intentions.

La Commission peut-elle indiquer quelles mesures elle entend prendre contre ces pays, qui ont enfreint ou vont enfreindre unilatéralement l'accord européen conclu avec chacun d'eux, ce qui risque de porter préjudice à un secteur qui revêt une grande importance socio-économique dans l'Union européenne, en général et, plus particulièrement, en Espagne?